BAG

GROUPE	**M**	FONGICIDE

FONGICIDE CUIVRE

COMMERCIAL

FONGICIDE EN POUDRE MOUILLABLE

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 16047

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:
Cuivre élémentaire (présent sous forme d'hydrate de cuivre) 50%

EN CAS D'URGENCE DÛ À UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UNINCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT CONCERNANT CEPRODUIT, APPELER LE JOUR OU LA NUIT 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 kg

02/12

PRÉCAUTIONS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des aliments et de la nourriture pour animaux. Tenir loin de toute source de chaleur, d'une flamme directe ou d'étincelles. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler la poussière du produit ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments ou la nourriture pour animaux. Ne jamais contaminer une étendue d'eau, quelle qu'elle soit.

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone de traitement, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

NE PAS appliquer à moins d'un jour de la récolte.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

Afficher une mise en garde (comprenant le nom du produit pulvérisé et la date d'application) aux entrées des zones traitées afin d'aviser les travailleurs de l'application de ce produit.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Pour les serres, **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les endroits traités durant le délai de sécurité de 24 heures, sauf si les conditions suivantes sont remplies :

1. Au moins un récipient ou un poste pour le rinçage des yeux (prêt à l'emploi, y compris les produits de décontamination) doit être mis à la disposition des travailleurs lorsqu'ils entrent dans une zone traitée. Le contenant ou le poste doit demeurer disponible pendant au moins sept jours suivant l'application.
2. À chacune des entrées de la serre, le responsable de l'application doit afficher des mises en garde comprenant les renseignements suivants :
   - Le nom du produit appliqué;
   - La date et l'heure de l'application;
   - L'énoncé « Les résidus de pesticide dans la zone traitée peuvent être fortement irritants pour les yeux. »;
   - L'énoncé « Éviter tout contact des résidus avec les yeux. »;
   - Les énoncés « En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes à l'aide du récipient ou du poste pour le rinçage des yeux. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. »;
   - L'endroit où se trouve le récipient ou le poste de rinçage des yeux;
   - Le mode d'emploi du récipient ou du poste de rinçage des yeux.
3. Les mises en garde doivent demeurer affichées pendant au moins sept jours suivant le traitement. Seule la personne responsable de l'application (ou une personne sous sa supervision) peut retirer les mises en garde.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada à www.croplife.ca.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Appliquer le FONGICIDE CUIVRE à raison de 1,1 à 4,5 kg/ha tel que recommandé. Le FONGICIDE CUIVRE peut être vaporisé avec tout genre d'équipement de pulvérisation. Il peut être utilisé dans des pulvérisateurs à hautes ou à faibles capacités. Aucun surfactant additionnel n'est requis.

Verser lentement le FONGICIDE CUIVRE dans le réservoir du pulvérisateur partiellement rempli d'eau. Les mouillants-adhésifs, les insecticides, les fertilisants, etc., devraient être ajoutés en dernier. Le FONGICIDE CUIVRE est compatible avec les mouillants-adhésifs commerciaux, les huiles agricoles non herbicides et certains insecticides comme Rotenone et Parathion.
Les directives spécifiques qui suivent sont basées sur des applications générales. Il est toutefois recommandé de suivre attentivement les recommandations des conseillers agricoles locaux pour les dates, la fréquence et le nombre de pulvérisations par saison.

Zones tampons

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée. Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	**Site d'utilisation**	**Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :**				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		**Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :**		**Habitats terrestres**
		Moins de 1 m	**Plus de 1 m**	**Moins de 1 m**	**Plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole *	Pommes de terre, poivrons et piments	40	20	20	10	1
	Betteraves à sucre	25	10	15	5	1
	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombre	20	10	10	5	1
	Tomates	45	20	25	10	1

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

MODE D'EMPLOI

HARICOTS – Graisse bactérienne (à halo et commune) : Effectuer la première pulvérisation lorsque les plantes ont 15 cm de hauteur. Traiter à des intervalles de 7 à 14 jours selon les conditions locales jusqu'à un maximum de 6 applications par année.Appliquer le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 2,25 à 3,25 kg/ha selon la gravité de la maladie.

CONCOMBRES (de grande culture) – Taches anguleuses : Appliquer le fongicide une fois par semaine à la dose de 2,25 à 3,25 kg/ha dès que les plantes commencent à produire des tiges rampantes jusqu'à un maximum de 5 applications par année.

PIMENTS ET POIVRONS - Gale bactérienne : Lorsque les piments et poivrons sont menacés par cette maladie, appliquer le fongicide à la dose de 2,25 à 3,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie jusqu'à un maximum de 10 applications par année.

POMMES DE TERRE – Alternariose (brûlure hâtive) et mildiou : Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de hauteur et jusqu'à la récolte. Appliquer le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 1,1 à 2,25 kg/ha, selon la densité du feuillage, avec de 1,75 à 2,25 kg/ha de mancozèbe. On peut appliquer le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 3,4 kg/ha avec un défanant lors du défanage, ou seul après le défanage. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte jusqu'à un maximum de 10 applications par année.

BETTERAVES À SUCRE - Cercosporose : Commencer les traitements lorsque la maladie menace la culture et effectuer de 4 à 5 applications. Appliquer le FONGICIDE CUIVRE à des intervalles de 10 à 14 jours selon les conditions météorologiques et à raison de 2,25 à 4,5 kg/ha selon la gravité de la maladie. L'addition d'une bonne huile de pulvérisation agricole non herbicide à raison de 4,5 L/ha est recommandée. Pour des instructions spécifiques, consulter son conseiller agricole local.

TOMATES - Gale bactérienne : Lorsque la maladie menace la culture, appliquer le fongicide à raison de 2,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 10 jours, ou plus souvent quand la maladie est grave en respectant toutefois un intervalle minimal de 3 jours entre les applications, jusqu'à un maximum de 10 applications par année. Ne pas traiter moins d'une journée avant la récolte. Le fongicide doit être mélangé avec de 1,75 à 2,25 kg/ha de manèbe (80 % matière active) ou de mancozèbe (80 % de matière active). Ne jamais appliquer cette solution moins de 7 jours avant la récolte si elle contient du manèbe ou du mancozèbe.

Plants de tomate et de piment/poivron de serre destinés au repiquage

NE PAS entrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.
NE PAS appliquer sur la culture moins d'un jour avant la récolte

DIRECTIVES D'APPLICATION

CULTURE	MALADIE	DOSE	REMARQUES
Tomate (plants de serre destinés au repiquage)	Gale bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	• Pulvériser le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 2,25 kg/ha tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage. • Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 2,25 kg/ha tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie. • Il est conseillé de mélanger le FONGICIDE CUIVRE avec du manèbe; utiliser celui-ci seul ou en association avec du zinc (80% de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. • Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte. • Ne pas dépasser 10 applications par année et respecter un intervalle minimal de 3 jours entre les traitements.
Piment (plants de serre destines au repiquage)	Tache bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	• Pulvériser le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 2,25 kg/ha tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage. • Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser le FONGICIDE CUIVRE à la dose de 2,25 kg/ha tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie. • Ne pas dépasser 10 applications par année et respecter un intervalle minimal de 3 jours entre les traitements.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les cultures terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans les présentes dans le mode d'emploi.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques avoisinants, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente modérée à abrupte ainsi que sur les sols compactés ou les argiles.

Éviter d'appliquer lorsque des précipitations abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'implantation d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, veuillez noter que le FONGICIDE CUIVRE contient un fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE CUIVRE et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques spécifiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE CUIVRE ou les autres fongicides du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des registres d'utilisation des pesticides et des rotations des cultures, et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique, ou à d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les champs pour déceler tout signe d'acquisition de résistance par les populations fongiques traitées.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser d'utiliser le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures ou des organismes nuisibles précis, s'adresser aux experts ou aux conseillers agricoles locaux pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique de Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou visiter www.uap.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentillescornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.